



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

**ARRÊTE
PORTANT RENOUVELLEMENT DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION
RÉGIONALE DE LA FORÊT ET DU BOIS**

**Le Préfet de la région Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

- Vu** le code forestier, notamment ses articles L113-2 et D113-12,
- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- Vu** le décret n°2006-672 du 08 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif,
- Vu** le décret n°2015-778 du 29 juin 2015 relatif aux commissions régionales de la forêt et du bois,
- Vu** le décret du 28 octobre 2020 portant nomination de M. Emmanuel BERTHIER, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine,
- Vu** les propositions de désignation des collectivités territoriales, des établissements publics et des organismes consulaires,
- Vu** l'avis en date du 13 octobre 2021 du président du Conseil régional de Bretagne,

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

ARRÊTE

Article I.

Sont nommés pour une période de cinq ans, renouvelable une fois à compter de la date du présent arrêté, membres de la Commission régionale de la Forêt et du Bois de Bretagne présidée conjointement par le préfet de la région Bretagne et le président du Conseil régional de Bretagne ou leurs représentants :

- Le directeur régional de l'alimentation, l'agriculture et la forêt ou son représentant ;
- Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant ;
- La directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant ;

- Au titre de représentant du Conseil régional de Bretagne, Madame Carole LE BECHEC, titulaire, conseillère régionale, et Monsieur Arnaud LECUYER, son suppléant, vice-président du Conseil régional ;
- Au titre des représentants des Conseils départementaux,
Délégué en cours de désignation pour le Conseil départemental des Côtes d'Armor ;
Mesdames Viviane BERVAS, titulaire et Marie-Christine LAINEZ, sa suppléante, conseillères départementales du Finistère ;
Monsieur Benoît SOHIER, conseiller départemental d'Ille et Vilaine ;
Madame Marie-Christine LE QUER, conseillère départementale du Morbihan ;
- Au titre du Parc naturel régional d'Armorique, Monsieur Sylvain LE TREUST, titulaire, et Monsieur Jean LE GAC, son suppléant ;
- Le Président du Centre national de la propriété forestière - Bretagne Pays de la Loire, ou son représentant;
- Au titre de l'Office national des forêts, le directeur de l'Agence de Bretagne ou son représentant ;
- Au titre de l'Office français de la biodiversité, la directrice régionale Bretagne ou son adjointe ;
- Au titre de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, le directeur régional de l'Ademe ou son représentant ;
- Au titre de la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne, Monsieur Didier GOUBIL, titulaire, et Monsieur Gaëtan LE SEYEC, son suppléant ;
- Au titre de la Chambre régionale de commerce et d'industrie de Bretagne, Monsieur Jean-François GARREC ;
- Au titre de la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat, Monsieur Christophe de QUELEN ;
- Au titre des deux représentants de la propriété forestière privée,
Messieurs Alain de KERNIER et Antoine de COUESNON, titulaires,
Messieurs Gaël REILLE et Bertrand RAYSSIGUIER, suppléants ;
- Au titre du Conseil du Centre national de la propriété forestière de Bretagne- Pays de la Loire, Monsieur Jean-François COURCOUX ;
- Au titre des représentants de la propriété forestière relevant du régime forestier,
Monsieur René GUILLOIS, adjoint au maire d'IFFENDIC ;
- Au titre des coopératives forestières, Monsieur Benoît BOUREL, titulaire, et Monsieur Franck LEBASTARD, son suppléant, Coopérative Alliance Forêt Bois - Agence Val de Loire Bretagne ;
- Au titre des entreprises de travaux forestiers, Monsieur Loïc de TALHOUET, titulaire, et Monsieur Jean-Marc LEROUX, son suppléant, Fédération des entrepreneurs du territoire (Bretagne) ;
- Au titre des experts forestiers, le président de l'association des experts forestiers de Bretagne ou son représentant ;
- Au titre des représentants de producteurs de plants forestiers :
Monsieur Jean-Marc ROUXEL, Pépinières de Bretagne, SAINT-VRAN (22)
- Au titre des représentants des industries du Bois :
Monsieur Xavier FEROLIARD, président de la Fédération nationale du bois en Bretagne,
Monsieur Joakim RAHUEL, scierie RAHUEL Bois, COMBOURG (35),
Monsieur Clément SAMSON, Emballages SAMSOM, PLANCOËT (22),

Monsieur Venceslas ROUAT, FR Bois, exploitation forestière, POULLAOUEN (29),
Monsieur Eric DUBOST, CCL Construction, SAINT-M'HERVE (35) ;

- Monsieur le Président de FIBOIS Bretagne ou son représentant ;
- Au titre du secteur de la production d'énergie renouvelable,
Madame Yoanna BURBAN, Etablissement BURBAN bois de chauffage ;
- Au titre des représentants des salariés de la forêt et du bois,
Un représentant du syndicat FGA-CFDT,
Un représentant du syndicat FNAF-CGT,
Monsieur Frédéric LETOUZE, salarié de l'Institut national de l'information géographique et forestière ;
- Au titre des représentants d'associations d'usagers de la forêt :
Madame Lydie CHARPENTIER, titulaire, et Monsieur Serge NILLY, son suppléant, pour la Fédération française de randonnée pédestre, FFRandonnée Bretagne ;
- Au titre des représentants d'associations de protection de l'environnement,
Monsieur Didier NICOT, titulaire, et Madame Pascale DELEUME, sa suppléante, pour l'association France nature environnement Bretagne (FBNE) ;
Monsieur Thomas DUBOS, titulaire, et Monsieur Thomas LE CAMPION, son suppléant, pour l'association Groupe mammalogique breton (GMB) ;
- Au titre des représentants des gestionnaires d'espaces naturels,
Monsieur Daniel-Yves ALEXANDRE, représentant l'Association Bretagne Vivante ;
- Au titre des représentants des fédérations départementales de chasseurs,
Monsieur André DOUARD, titulaire, et Monsieur Bertrand PIEL, son suppléant, représentant la Fédération régionale des chasseurs de Bretagne ;
- Au titre des personnalités qualifiées :
Monsieur Olivier BILLEAU, PEFC Ouest ;
Monsieur Etienne BRUNNEL, Groupe d'étude des invertébrés armoricains (GRETIA) ;
Monsieur Emmanuel CLAUDAUD, titulaire, et Monsieur Pierric CORDOUEN, son suppléant, Coat Nerzh Breizh ;
Monsieur Thierry SOQUET, Architecture Plurielle ;
Le chef de projet Biomasse de l'Observatoire de l'environnement en Bretagne (OEB) ;

Article II.

L'arrêté modifié du 1^{er} mars 2016, portant composition de la Commission régionale de la forêt et du bois, est abrogé.

Article III. Exécution

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Bretagne.

Fait à Rennes, le **22 OCT. 2021**
Le Préfet


Emmanuel BERTHIER